

Suites données par la SGDN aux recommandations formulées en 2014 par le Conseil consultatif

(Version finale – février 2015)

Recommandations	Mesures prises
MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE	
<p>À la réunion du 3 février 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Concernant l'état d'avancement du processus de sélection d'un site, les membres du Conseil consultatif ont fait quelques suggestions : <ul style="list-style-type: none"> Le Conseil consultatif appuie le recours possible à des sous-traitants issus des collectivités locales; Le Conseil consultatif a souligné l'importance pour la SGDN de veiller à ce que le processus de sélection des sous-traitants assure un niveau de qualité adéquat et qu'il soit appliqué de façon uniforme dans toutes les régions; Un membre du Conseil consultatif a souligné la nécessité de continuer de solliciter l'avis des collectivités autochtones au cours de la Phase 2 pour garantir que les travaux sur le terrain n'aient aucune incidence sur les lieux ayant une importance culturelle; 	<ul style="list-style-type: none"> La SGDN indique qu'elle aura recours dans la mesure du possible à des sous-traitants locaux, tout en reconnaissant la nature très spécialisée de certains travaux et la nécessité d'assurer un niveau uniforme d'évaluation. Une approche en matière d'approvisionnement local et autochtone a été élaborée et communiquée au Conseil consultatif. La SGDN a confirmé que cela faisait partie intégrante du processus de sélection d'un site. Dès 2014, la SGDN a commencé à consulter concernant sa planification des travaux sur le terrain. Les discussions avec les collectivités des Premières nations et métisses constituent une partie importante de ce dialogue continu. Jusqu'à maintenant, les discussions ont porté principalement sur la planification des levés aéroportés et des premiers travaux sur le terrain disant à observer les particularités géologiques. Des ateliers réunissant les groupes autochtones locaux, la SGDN et des sous-traitants ont été organisés dans les collectivités pour planifier les missions d'observation sur le terrain et discuter du STA et des protocoles autochtones. Ces ateliers continueront de faire partie des travaux de la

Recommandations	Mesures prises
<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs membres du Conseil consultatif ont suggéré que de bonnes occasions semblent se présenter de faire participer des étudiants universitaires canadiens aux travaux sur le terrain pendant l'été. 	<p>SGDN.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement d'étudiants l'été et de guides locaux sera considéré pour la phase de cartographie géologique détaillée qui devrait débuter en 2015. Un étudiant en géologie a été engagé pour l'été à Ignace, lequel a travaillé à la planification des travaux de cartographie.
TRANSPORT	
<p>À la réunion du 27 mai 2014 du Conseil consultatif,</p> <ul style="list-style-type: none"> Des membres du Conseil consultatif ont suggéré que : lorsque le projet commencera à se concrétiser, le transport deviendra un sujet important de dialogue public; il faudra donc au préalable déterminer qui doit être consulté alors que le nombre de sites potentiels diminuera graduellement; <p>À la réunion du 15 septembre 2014 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un membre du Conseil consultatif a indiqué qu'il était d'accord avec l'idée de promouvoir une compréhension plus générale de la question du transport, mais a averti que les discussions pourraient rapidement s'orienter vers les trajets particuliers qui pourraient être empruntés. Un autre membre a incité la SGDN à veiller à ce que tous les moyens de transport soient examinés dans le cadre de ses travaux. Un membre du CC a suggéré d'accorder une plus grande place à la question du transport dans l'examen des risques afin de mieux refléter son importance comme objectif stratégique de la SGDN. 	<ul style="list-style-type: none"> Le transport est considéré comme un élément principal du plan de la GAP. Un plan pluriannuel de consultation et de travaux techniques est en cours de préparation pour les évaluations de la Phase 2. En réponse à la demande du Conseil consultatif, l'équipe de gestion a fourni un compte rendu de ses travaux en matière de transport du combustible nucléaire irradié vers un DGP dans le cadre d'un point à l'ordre du jour de la réunion de septembre 2014. Un nouvel élément a été ajouté aux documents de planification de la GAP sur le transport.

Recommandations	Mesures prises
PLANIFICATION DES AFFAIRES	
<p>(voir aussi les conseils fournis sur la sélection d'un site et les activités de consultation)</p> <p>À la réunion du 3 février 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans sa discussion avec l'équipe de gestion, le Conseil consultatif a demandé si la SGDN avait pris en considération les incertitudes liées aux échéanciers de réalisation des travaux sur le terrain, tels que les risques associés aux échéanciers de délivrance des permis et des approbations. 	<ul style="list-style-type: none"> • La planification de la SGDN concernant les activités de la Phase 2 tiendra compte du fait que des échéanciers précis ne peuvent être établis concernant l'obtention des permis et des approbations gouvernementales relatifs aux travaux sur le terrain. Des travaux ont été entrepris avec les gouvernements provinciaux pour mieux comprendre la nature possible des permis qui doivent être obtenus et des processus connexes qui s'appliquent.
CONSEIL DES AÎNÉS / CONSULTATION DES AUTOCHTONES	
<p>À la réunion du 27 mai 2014 du Conseil consultatif, l'honorable Bob Rae était présent pour faire part de ses expériences en matière de consultation des Autochtones.</p> <p>À la réunion du 27 mai 2014 du Conseil consultatif, les recommandations suivantes ont été faites concernant la mise en œuvre de la GAP par la SGDN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'appui nécessaire pour mettre en œuvre un projet prend du temps; • Les questions se rapportant aux Premières nations évoluent sur les plans juridique et politique : le niveau requis d'attention aujourd'hui est sans précédent et continuera d'évoluer. Le droit et les politiques publiques sont en constante mutation. Le projet de la SGDN ne s'inscrira pas dans un processus clair ou prévisible; • Il sera important pour la SGDN de déterminer le degré approprié de mobilisation, de consultation et d'accommodement et de bien déterminer qui doit participer au processus. Interpréter ce que veut dire consulter et définir ce que constitue le territoire d'une Première nation particulière peuvent aussi être des entreprises complexes; 	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus de sélection d'un site de la SGDN est conçu pour laisser aux collectivités le temps de se renseigner sur le projet de la GAP et d'en considérer les tenants et aboutissants. Aucun échéancier précis n'a été fixé pour l'apprentissage fait par les collectivités et le renforcement de leurs capacités. • Ces incertitudes sont prises en compte par la SGDN. Les échéanciers et processus pourraient devoir être adaptés. • En collaboration avec les collectivités et les gouvernements, la SGDN travaille à cerner l'éventail et la portée des activités de sensibilisation et de consultation qui seront requises.

Recommandations	Mesures prises
<ul style="list-style-type: none"> • Les Premières nations exigeront de participer de façon tangible et que le projet puisse apporter des retombées sociales et économiques durables favorisant le bien-être de leurs membres. Elles s’attendent à ce que la SGDN explique comment le projet améliorera la santé globale des collectivités durant la vie du projet. La SGDN pourrait peut-être trouver des façons de favoriser ce bien-être à des stades précoces du projet; • La SGDN doit consentir à passer beaucoup de temps dans chaque région candidate; rien ne peut se substituer aux discussions en tête-à-tête avec des hauts responsables; • Une équipe de la SGDN doit être présente dans chaque région candidate. La SGDN doit être présente, rester un bon moment et être prête à discuter pendant une longue période, en respectant la culture locale; elle doit écouter les gens; • La SGDN devra bien traiter les collectivités tout au long du processus sur le plan des avantages économiques et financiers, notamment les collectivités touchées par le projet dans les secteurs d’étude. <p>À la réunion du 25 novembre 2014 : Les membres du Conseil consultatif ont exprimé leur appui à une reconnaissance de la contribution des collectivités et organisations autochtones. Les membres ont discuté des détails du projet de proposition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour étayer les discussions sur les retombées possibles du projet, la SGDN travaille actuellement à une mise à jour de la Description du projet de la GAP et de la modélisation économique en matière de création d’emplois et de richesse. • Les possibilités en matière de retombées à court terme sont actuellement considérées dans le cadre des travaux de la Phase 2, par le biais par exemple de l’approvisionnement local. • Le personnel-cadre du siège social continue de se rendre chaque mois dans les collectivités candidates. • L’équipe affectée au soutien de chaque région candidate est en voie d’être élargie. La SGDN procède à une augmentation de ses effectifs contractuels pour mieux soutenir les travaux sur le terrain. Elle est en voie de recruter du personnel local qui peut maintenir un dialogue quotidien au sein des collectivités. Le groupe responsable des relations avec les Autochtones a été renforcé par l’engagement de nouveaux employés en 2014. • La SGDN s’est engagée à veiller à ce que le projet contribue au bien-être de la collectivité. Jusqu’à maintenant, la contribution des collectivités a été reconnue à la fin de la Phase 1.

Recommandations	Mesures prises
<ul style="list-style-type: none"> • Des précisions ont été demandées sur la portée projetée du programme; • Les membres ont offert plusieurs conseils et commentaires dans le but d'affiner les paramètres du programme et d'améliorer la description du programme afin de préciser ses objectifs; • Les membres du Conseil consultatif ont souligné que la SGDN devait mettre en relief le fait que cette nouvelle initiative est distincte du programme lancé plus tôt pour les collectivités participantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • La description du programme a été remaniée pour tenir compte des conseils du Conseil consultatif et des précisions qu'il a demandées.
ÉVOLUTION DU CONTEXTE EXTERNE / COMMUNICATIONS	
<p>À la réunion du 3 février 2014 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un membre du Conseil consultatif a demandé que l'équipe de gestion soumette à l'examen du Conseil la politique de la SGDN en matière de transparence au cours d'une prochaine réunion. <p>À la réunion du 15 septembre 2014 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'une discussion sur les communications et la sensibilisation, un membre du Conseil consultatif suggère d'accroître les contacts avec l'industrie nucléaire. • Les membres du Conseil consultatif soulignent l'importance pour la SGDN de continuer de promouvoir ses principes et ses valeurs. Il est important, selon eux, que la SGDN demeure une organisation à l'écoute et ouverte d'esprit, plutôt que d'être un ardent promoteur d'un projet. <p>À la réunion du 25 novembre 2014 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres ont estimé qu'il était important pour la SGDN de surveiller la nature des discussions et des préoccupations soulevées dans le contexte du projet d'OPG et de réfléchir aux meilleurs moments et à la meilleure façon de renseigner les É.-U. sur la progression du projet de la GAP. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Politique sur la transparence a été présentée à la réunion de novembre 2014 du Conseil consultatif, lequel a fourni des commentaires. • Un volet élargi d'échanges avec l'industrie nucléaire sera incorporé au plan annuel des communications. • La SGDN continuera d'assurer un suivi des discussions et des intérêts des diverses juridictions concernant le projet d'OPG alors qu'elle prévoit élargir le volet de sensibilisation rattaché au programme de la GAP.

Recommandations	Mesures prises
INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE	
<p>À la réunion du 3 février 2014 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un membre du Conseil a suggéré à la SGDN d'examiner le processus de sélection d'un site pour lui trouver une vocation environnementale positive, c'est-à-dire pour déterminer si le processus pourrait promouvoir la protection du territoire ou d'autres intérêts locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> La Description du projet de la GAP est en voie d'être mise à jour pour étayer les discussions dans les collectivités sur la façon dont le projet pourrait promouvoir les intérêts locaux. Dans le cadre de cette discussion élargie, la viabilité et la protection du public et de l'environnement peuvent être discutées avec les collectivités.
GOUVERNANCE	
<p>À la réunion du 25 novembre 2014 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> À la demande du Conseil consultatif, l'équipe de gestion lui a présenté aux fins d'examen et de discussion la Politique de la SGDN sur la transparence. Les membres du Conseil consultatif ont eu une longue discussion sur la politique sur la transparence, offrant quelques suggestions visant à clarifier le texte. 	<ul style="list-style-type: none"> Les précisions suggérées par le Conseil consultatif ont été incorporées au document, qui est en train d'être mis à jour en vue d'être rendu public.